

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Théâtre du Jorat: soutien public renouvelé pour 2020-2022

Le Canton de Vaud, représenté par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et la commune de Jorat-Mézières, représentée par son syndic, ont renouvelé leur soutien visant à maintenir et à développer les activités du Théâtre du Jorat. 45'000 francs et 540'000 francs seront respectivement versés par la Commune et par l'Etat chaque année.

Le Canton de Vaud, par le biais de son Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et la commune de Jorat-Mézières, ont conjointement décidé de reconduire pour la troisième fois leur soutien au Théâtre du Jorat. Le théâtre, surnommé la « Grange sublime », occupe une place particulière dans le paysage scénique vaudois tant du point de vue de son infrastructure (entièrement en bois, l'établissement a été inauguré en 1908), que de son implantation (théâtre situé en pleine campagne) ou de sa programmation, et bénéficie d'un rayonnement local, régional ainsi que national.

Les nouveaux moyens financiers alloués permettront à cette institution culturelle unique de continuer à accueillir des productions de haut niveau artistique relevant de divers registres (théâtre, danse, opéra, humour, arts circassiens, musique actuelle, musique classique ou encore chanson), d'inviter dans son programme des institutions et des compagnies vaudoises, de valoriser son écrin en tant que patrimoine culturel et de développer des actions de médiation culturelle autant pour les jeunes, les scolaires que le public non averti. Ces objectifs sont à mettre en parallèle avec le souhait de maintenir des prix abordables afin d'assurer une accessibilité à un large public.

La convention a été signée au nom de l'Etat de Vaud par la conseillère d'Etat Cesla Amarelle, au nom de la commune de Jorat-Mézières par Patrice Guenat, syndic, pour la Fondation du Théâtre par Christian Ramuz, président, et Laurent Staffelbach, membre du Conseil de fondation, et pour le Théâtre du Jorat par Michel Caspary, directeur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 février 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'État,

[021 316 30 01](tel:0213163001)

DFJC, Nicolas Gyger, adjoint de la cheffe de service, Service des affaires culturelles,

nicolas.gyger@vd.ch,

[021 316 07 44](tel:0213160744)

Patrice Guenat, syndic de la Commune de Jorat-Mézières,

[021 903 02 02](tel:0219030202)

Christian Ramuz, président, Fondation du Théâtre du Jorat,

[076 606 21 59](tel:0766062159)

Michel Caspary, directeur, Théâtre du Jorat,

[079 261 07 50](tel:0792610750)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Photo_signature_de_la_convention.jpg](#)

[Légende_photo.txt](#)